

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE**

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
PORTANT SUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION DES
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX**

personnes intéressées par ce projet d'adoption d'un règlement sur la
démolition des bâtiments patrimoniaux

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 14 mars 2023, le conseil municipal a adopté le
projet de règlement n° 188-03-2023 sur la démolition des bâtiments
patrimoniaux. Le but de ce projet de règlement est de soumettre les
demandes de démolition de bâtiments patrimoniaux à une étude par le conseil
municipal. Pour l'instant, seuls l'église (lot 5 613 155, 4 rue de l'église Nord),
le presbytère (lot 5 613 154, 8 rue de l'église Nord) et l'ancienne caserne de
pompiers (lot 3 100 872, 8 rue de l'église Sud) seront soumis à ce règlement.
D'autres bâtiments patrimoniaux pourraient s'ajouter plus tard, à la demande
de la municipalité ou de la MRC de Témiscamingue.

Une assemblée de consultation aura lieu le 11 avril 2023, à 19 h 55 au bureau
municipal. Lors de cette assemblée, ce projet de règlement sera expliqué et le
conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement
susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Lorrainville, le 21 mars 2023.


Francine Bleau.g.m.a
Directrice générale greffière – trésorière

Aux
dém

AVI

1.

2.

3.

Don

Fra
Dire